

| |
|---------------------|
| Département |
| PAS-DE-CALAIS |
| Canton |
| BOULOGNE NORD OUEST |
| Commune |
| WIMEREUX |

Arrêté n°2026_095

Feuillet n°099

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement (eaux pluviales) réalisés par l'entreprise SADE CGTH de Saint Martin Boulogne sur une partie de la rue des Anglais du 09 au 30 mars 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- rue des Anglais portion comprise entre la digue-promenade et l'avenue du Maréchal Foch,
- du 09 mars 2026 à 08 h 00 au 30 mars 2026 à 18 h 00.

Pendant la période des travaux, les véhicules chargés de la collecte des déchets sont autorisés à circuler entre 18 h 00 et 08 h 00 rue des Anglais (sur la portion comprise entre la rue Notre Dame et l'avenue du Maréchal Foch).

Article 2 : La circulation des véhicules se fera en double sens, uniquement pour les véhicules des riverains de la rue Monseigneur Haffreingue et de la rue Notre Dame (portion comprise entre l'avenue Calain et la rue des Anglais) ainsi qu'aux véhicules de livraison des commerces de cette zone :

- rue Notre Dame portion comprise entre l'avenue Calain et la rue des Anglais,
- du 09 mars 2026 à 08 h 00 au 30 mars 2026 à 18 h 00.

.../...

Article 3 : Afin de permettre le stockage de matériel de l'entreprise SADE CGTH, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- rue Notre Dame le long des n°s impairs dans la portion comprise entre la rue des Anglais et la rue Monseigneur Haffreingue,
- du 09 mars 2026 à 08 h 00 au 30 mars 2026 à 18 h 00.

Article 4 : La déviation s'effectuera du 09 mars 2026 à 08 h 00 au 30 mars 2026 à 18 h 00 :

- par l'avenue Calain.

Article 5 : L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages et la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit, les panneaux de déviation et devra, également, informer, par flyers, les riverains des rues concernées par ces travaux.

Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 7 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 05 mars 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



VU, le D.G.S.
[Signature]